

Résumé de la séance du conseil communal du 05.02.2019

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du tableau de préséance.
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 17.10.2018, du 13.12.2018 et du 18.12.2018.
3. Approbation d'une convention conclue entre l'Etat et l'Office Social relative au poste d'ARIS.
4. Approbation des titres de recettes de l'année 2017.
5. Approbation d'un acte notarié.
6. Allocation d'un subside dans le cadre de l' « Alliance pour le Climat ».
7. Allocation d'un subside extraordinaire à une association locale.
8. Approbation de plusieurs conventions.
9. Approbation d'un devis estimatif relatif à la construction d'une structure scolaire préfabriquée.
10. Décision portant sur un terrain appartenant à la commune.
11. Divers.
12. Affaires de personnel : (huis clos)
  - a) Décision portant sur une nomination définitive d'un fonctionnaire communal.
  - b) Décision portant sur le lancement de la procédure administrative non-contentieuse dans le cadre d'une procédure de licenciement

Présents : Mmes/MM. : Gaston GREIVELDINGER, bourgmestre, Nicolas PUNDEL, François GLEIS, échevins, Maryse BESTGEN-MARTIN, Nicole D'ANGELO, Martine DIESCHBURG-NICKELS, Jean-Marie DURRER, Marc FISCHER, Laurent GLESENER, Léandre KANDEL, Claire REMMY, Jean-Claude ROOB et Betty WELTER-GAUL, conseillers, Christian MULLER, secrétaire.

Absente : Mme Claire REMMY, conseiller (points 11 et 12, excusée).

---

**Point n° 1 : Approbation du tableau de préséance.**

Suite à la prestation de serment de Mme Maryse BESTGEN-MARTIN en tant que conseiller communal, le tableau de préséance, établi selon l'ordre d'ancienneté des membres du conseil est unanimement dressé comme suit :

Prénom et Nom	Prestation de serment
François GLEIS	19/01/1994
Gaston GREIVELDINGER	17/01/1996
Léandre KANDEL	12/12/2005
Nicolas PUNDEL	12/12/2005
Jean-Marie DURRER	12/12/2005
Betty WELTER-GAUL	12/12/2005
Marc FISCHER	27/02/2007
Laurent GLESENER	29/09/2008
Martine DIESCHBURG-NICKELS	17/11/2011
Nicole D'ANGELO	17/11/2011
Jean-Claude ROOB	15/11/2017
Claire REMMY	15/11/2017
Maryse BESTGEN-MARTIN	05/02/2019

**Point n° 2 : Approbation des procès-verbaux des séances du 17.10.2018, du 13.12.2018 et du 18.12.2018.**

Les procès-verbaux des séances du conseil communal du 17.10.2018, du 13.12.2018 et du 18.12.2018 sont signés par tous les conseillers présents.

**Point n° 3 : Approbation d'une convention conclue entre l'Etat et l'Office Social relative au poste d'ARIS.**

L'article 14 de la loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale prévoit que des postes d'agents régionaux d'inclusion sociale (ARIS) sont institués auprès des offices sociaux et que ces agents sont chargés d'aider l'Office national d'inclusion sociale à accomplir les missions lui dévolues par cette même loi notamment en ce qui concerne l'activation sociale et professionnelle.

Les agents régionaux d'inclusion sociale sont engagés par les offices sociaux mais l'État prend en charge les frais de personnel et les frais de fonctionnement par le biais d'une convention à conclure entre l'office social et le ministre compétent.

Dans ce contexte et à l'unanimité des voix, le conseil communal avise favorablement la convention signée entre l'Etat, représenté par le ministre ayant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans ses attributions, et l'office social représenté par sa présidente réglant les modalités de collaboration entre l'organisme de gestion et l'Office national d'inclusion sociale ainsi que le financement des obligations incombant à l'organisme de gestion dans la mise en œuvre du chapitre 3 de la loi du 28 juillet 2018 précitée.

**Point n° 4 : Approbation des titres de recettes de l'année 2017.**

Les titres de recettes établis par le collège échevinal pour l'année 2017 sont approuvés avec toutes les voix. Ils se résument comme suit :

Titres de recette 2017		
Article	Libellé	Total
2/036/791000/99001	Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs	143 297,64 €
2/120/707250/99001	Taxes de chancellerie - Centre des citoyens	12 168,30 €
2/120/707250/99002	Taxes de chancellerie - Actes d'état civil	51,50 €
2/120/744400/99001	Subvention de l'Etat pour l'occupation de personnel à capacité de travail réduite	55 080,30 €
2/120/744540/99001	Dotations aux communes dans le produit des avertissements taxés	18 414,00 €
2/120/748310/99001	Remboursements du Fonds pour dépenses communales : Congé politique	34 943,17 €
2/120/748380/99002	Autres produits d'exploitation divers - autres remboursements	1 591,76 €
2/120/748380/99003	autres produits d'exploitation divers - autres remboursements	3 873,76 €
2/130/705100/99001	Délivrance du règlement sur les bâtisses et plans (document vendu)	61,77 €
2/130/707250/99001	Taxe de chancellerie : frais d'étude et de publication (commodo / incommodo)	4 753,76 €
2/170/707110/99001	Impôt foncier	880 079,40 €
2/170/707120/99001	Impôt commercial	4 173 561,00 €
2/170/707140/99001	Taxe sur les chiens	12 225,00 €
2/170/744560/99001	Fonds de dotation globale	22 093 836,43 €
2/180/755210/99001	Intérêts sur compte courant	2 968,33 €
2/180/755220/99001	Intérêts sur compte à terme	4 656,40 €
2/221/744612/99001	participation de l'Etat aux frais du club senior	131 080,00 €
2/223/706060/99001	Ventes de repas sur roues	59 744,00 €
2/242/706170/99001	Colonies de vacances	4 005,00 €
2/242/706170/99003	Participation de la Croix-Rouge dans les frais de la MRE pour les enfants scolarisés	810 742,85 €
2/264/748380/99001	Remboursement mise communale par CIGL	12 952,10 €
2/310/744612/99001	Remboursement comité de prévention	454,15 €
2/320/744611/99001	Participation aux frais des services de secours par les autres communes	6 821,98 €
2/411/708211/99001	Ferme / location de terrains et terres agricoles	3 054,58 €
2/412/702200/99001	Ventes de produits forestiers (bois,....)	105 192,62 €
2/412/708220/99001	Location matériel forestier	5 826,78 €
2/413/708211/99001	Location de la pêche, de la chasse	4 836,22 €
2/423/702300/99001	Vente d'électricité	100 929,70 €

Résumé de la séance du conseil communal du 05.02.2019

2/441/706040/99001	Ventes de titres de transport Night Rider et Bus@Stroossen	3 755,00 €
2/441/744118/99001	Subvention de l'Etat pour le Late Night bus	18 325,00 €
2/492/707210/99001	Droit de place au marché	2 378,81 €
2/492/707250/99001	Taxes de chancellerie : nuits blanches	595,00 €
2/492/708212/99001	Location de bâtiments à destination de restaurants, brasseries, ...	83 913,38 €
2/499/708211/99001	Location terrain piscine intercommunale	281 547,61 €
2/510/704000/99001	Vente de déchets recyclables à VALORLUX	7 399,87 €
2/510/705100/99001	Ventes de poubelles et sacs poubelles	6 778,00 €
2/510/706022/99001	Poubelles grises	351 438,00 €
2/510/706022/99002	Conteneurs	463 083,77 €
2/510/706022/99003	Frigos, Téléviseurs	475,00 €
2/510/707230/99001	Taxe dépôt pour matières inertes	440 234,68 €
2/520/706023/99001	Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées (partie variable)	958 042,75 €
2/520/706023/99002	Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées (partie fixe)	191 794,50 €
2/520/706120/99001	Recettes diverses de travaux de génie civil : réseau canalisation (taxe de raccordement)	50 000,00 €
2/590/744710/99001	Subventions Pacte Climat	137 455,00 €
2/611/708212/99001	Loyers et charges locatives de logements au prix du marché	125 823,18 €
2/612/708211/99001	Loyers d'immeubles en emphytéose	4 694,32 €
2/612/708212/99001	Loyers et charges locatives de logements à tarif réduit	170 626,63 €
2/623/707220/99001	Vignettes de stationnement résidentiel	2 500,00 €
2/623/708214/99002	Horodateurs / Parcomètres	100 795,45 €
2/624/748350/99001	Remboursement par le particulier des dégâts causés à la voirie	3 482,87 €
2/626/706200/99001	Services funéraires - tombes et colombaire	2 890,00 €
2/626/707210/99001	Taxe d'enterrement	240,00 €
2/626/708216/99002	Location de la morgue	1 100,00 €
2/626/741000/99001	Redevances pour concessions d'un emplacement (case - columbarium) au cimetière	4 750,00 €
2/627/748392/99001	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale des travailleurs à tâches manuelles	162 661,02 €
2/630/702300/99001	Vente d'eau (partie variable)	882 490,47 €
2/630/706021/99001	Vente d'eau (partie fixe)	142 948,55 €
2/630/706120/99001	Recettes diverses de travaux de génie civil : réseau d'eau potable (taxe de raccordement)	65 460,00 €
2/640/744611/99001	Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale	3 589,87 €
2/690/708212/99001	Location de bâtiments loués à des administrations (Ministère, ...)	6 200,00 €
2/690/708212/99002	Loyer concierges	7 200,00 €
2/790/708212/99001	Loyers et charges: Centre médical	115 571,23 €
2/790/708212/99002	Loyers et charges	122 865,54 €
2/790/708212/99003	Loyers et Charges : Centre Médical Borie	133 606,92 €
2/810/706090/99001	Recette provenant d'activités de loisirs (sports-loisirs)	6 560,00 €
2/822/744612/99001	participation de l'Etat aux frais d'exploitation du hall de tir à l'arc	30 016,00 €
2/831/705100/99001	Vente catalogue & photos Biennale	2 240,00 €
2/831/706080/99001	Recettes liées aux activités des centres culturels	2 584,79 €
2/831/708213/99001	Recettes provenant de la location des centres culturels	2 100,00 €
2/836/706160/99001	Participation des particuliers aux frais des cours de musique	15 425,00 €
2/836/744710/99002	Subvention de l'Etat pour l'enseignement musical	277 591,87 €
2/839/705100/99001	Vente livre "Meng Gemeng"	880,00 €
2/839/706160/99001	Participations des particuliers aux frais de cours pour adultes	20 723,00 €
2/839/744620/99001	Participation de l'Etat aux cours pour adultes	33 960,00 €
2/910/744611/99001	Participation d'autres communes aux frais scolaires (enfants hors commune)	18 578,00 €
2/910/744611/99004	Participation de l'Etat dans les traitements	0,00 €
2/910/748380/99001	Autres remboursements	874,76 €
2/930/706160/99002	Participations des particuliers aux frais de cours de langues	63 523,00 €
<b>total</b>	<b>total des recettes ordinaires</b>	<b>34 218 971,34 €</b>
1/510/288180/99001	Remboursement avances sur investissement	486 994,61 €
1/542/161000/15028	Subvention barrage Schankemillen	5 668,53 €
1/550/162000/11016	Subvention pour l'évacuation des eaux pluviales du lotissement Piesch vers l'Aalbach	141 776,10 €
1/627/163000/99001	Reprise véhicules automoteurs	7 000,00 €
1/690/168000/99001	Subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte Logement	1 049 287,50 €
1/690/169222/99001	Taxe d'équipement collectif	39 220,00 €
1/822/161000/08023	Subvention pour la construction d'un hall pour Karaté	1 533 250,00 €
<b>total</b>	<b>total des recettes extraordinaires</b>	<b>3 263 196,74 €</b>
	<b>total général</b>	<b>37 482 168,08 €</b>

**Point n° 5 : Approbation d'un acte notarié.**

L'acte notarié du 17.01.2019 signé par-devant Me Elisabeth REINARD entre l'association « the Corporation of the Presiding Bishop of the Church of Jesus Christ of Latter-day-Saints » et l'administration communale, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, par lequel l'association cède gratuitement à la commune de Strassen la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous le n° 382/3261 d'une contenance de 60 centiares est approuvé unanimement.

---

**Point n° 6 : Allocation d'un subside dans le cadre de l' «Alliance pour le Climat ».**

Par convention signée le 12 juillet 2012 entre la commune de Strassen, l'association sans but lucratif Action Solidarité Tiers Monde et l'association sans but lucratif Mouvement Ecologique, la commune de Strassen est devenue membre du « Klimabündnis Lëtzebuerg / Alliance pour le Climat Luxembourg »

Les finalités du « Klimabündnis Lëtzebuerg » sont, d'une part, de contribuer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au Luxembourg et, d'autre part, de soutenir les peuples indigènes des pays en voie de développement ou des régions de forêt équatoriale, touchés par le changement climatique, par la réalisation de projets de protection du climat.

Dans ce contexte, le conseil communal décide unanimement d'allouer un subside d'un montant de 25.000,- € à l'association sans but lucratif Action Solidarité Tiers Monde en vue du soutien de l'« Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie » au Burkina Faso.

---

**Point n° 7 : Allocation d'un subside extraordinaire à une association locale.**

Il est décidé avec toutes les voix, d'allouer un subside extraordinaire de 1.250,- € à la FANFARE STRASSEN dans le cadre du stage de musique des « Stroossener Music Kids » en Ecosse, du 29 juillet 2018 au 5 août 2018.

---

**Point n° 8 : Approbation de plusieurs conventions**

La convention signée entre la société anonyme STUGALUX représentée par MM. Jos BOURG et Patrick MOES et la commune de Strassen représentée par son collège échevinal relative à la concession par le propriétaire à la commune respectivement à toute entité juridique s'y substituant d'un droit de préemption sur une bande de terrain d'une profondeur de 15 mètres à partir de l'axe de la route d'Arlon sur la parcelle cadastrée sous le n° 378/4284 en vue de la réalisation de l'infrastructure nécessaire aux transports publics est approuvée à l'unanimité des voix

La convention signée entre la société anonyme STUGALUX représentée par MM. Jos BOURG et Patrick MOES et la commune de Strassen représentée par son collège échevinal ayant le même objet que la convention précédente, relative à la parcelle cadastrée sous le n° 595/4281 est adoptée avec toutes les voix

De même, la convention signée entre la société anonyme STUGALUX PROMOTIONS représentée par MM. Patrick MOES et Joël SCHONS, les époux PETERS-WILGE et la commune de Strassen représentée par son collège échevinal portant sur les parcelles cadastrées sous les n° 656/4274 et 656/4275 en vue de la réalisation de l'infrastructure nécessaire aux transports publics est approuvée unanimement.

---

**Point n° 9 : Approbation d'un devis estimatif relatif à la construction d'une structure scolaire préfabriquée**

Le devis estimatif relatif à la construction d'une structure scolaire préfabriquée élaboré par le service technique communal en coopération avec le bureau d'ingénieurs TECNA est approuvé avec 9 voix contre 4. Le devis se résume comme suit :

Aménagement des alentours du nouveau campus scolaire	2.575.000,00 €
Construction pavillon scolaire 1 (cycle 2)	5.079.555,00 €
Extension pavillon scolaire 2 (cycle 1)	1.524.510,00 €
Aménagement et équipement pavillon (RCTMC)	120.000,00 €
Aménagement et équipement intérieur pavillon scolaire 1	1.875.613,00 €
Aménagement et équipement intérieur pavillon scolaire 2	595.355,00 €
Divers et imprévus	220.000,00 €
Total général TTC	11.990.033,00 €
<b>TOTAL GENERAL ARRONDI</b>	<b>11.995.000,00 €</b>

---

**Point n° 10 : Décision portant sur un terrain appartenant à la commune.**

Attendu que l'entreprise FOURS HEIN a sollicité l'aide de la commune pour une relocalisation suite à un incendie, le conseil communal décide unanimement de charger le collège échevinal d'entrer en pourparlers avec l'entreprise FOURS HEIN afin de relocaliser cette dernière sur un terrain appartenant à la commune de Strassen d'une contenance de 228,75 ares.

Il est en outre décidé à l'unanimité que les pourparlers à entamer par le collège échevinal avec l'entreprise FOURS HEIN pourront porter sur une vente du terrain communal à l'entreprise, sur un échange de terrains entre la commune et l'entreprise et sur la concession d'un bail emphytéotique respectivement d'un droit de superficie portant sur le terrain communal au profit de l'entreprise.

---

**Point n° 11 : Divers.**

Dans l'ordre chronologique des noms reproduits ci-dessous, les conseillers ci-après ont posé des questions, respectivement ont fait des remarques concrètes dont les plus importantes sont reproduites ci-après :

Nicolas PUNDEL :

- Informe que les utilisateurs du centre de recyclage se verront remettre une carte d'accès lors de leur prochaine visite. Un contrôle d'accès sera progressivement instauré par les services de la ville de Luxembourg.

Léandre KANDEL :

- Signale que les portes du centre culturel ne se laissent que difficilement ouvrir par des personnes à mobilité réduite et demande à ce que des mesures soient prises pour remédier à cette situation.

Laurent GLESENER :

- Signale que des camionnettes du CIGL sont régulièrement garées sur la piste cyclable entre la rue de Reckenthal et le stand de tir de la police sans raison apparente.

Marc FISCHER :

- Signale que les chemins piétonniers dans le parc Pescher sont dans un état désolant.
- Informe que la situation de stationnement aux abords de la rue du Relais ne s'est pas améliorée.
- Demande à ce qu'une voie supplémentaire soit aménagée pour les automobilistes virant à droite sur la rue des Aubépines à partir de la rue de l'Ouest.
- Réclame la signature d'une charte entre la commune et les associations locales dans le cadre de l'« Alliance pour le Climat » et le plan « Anti-Gaspi » afin de garantir leur participation à la réalisation des objectifs de ces deux initiatives.

Maryse BESTGEN-MARTIN :

- Se renseigne quant à la deuxième certification de la commune dans le cadre du pacte Climat.
- Demande si la commune de Strassen rencontre le même nombre de problèmes au niveau des « Vél'Oh » que la ville de Luxembourg.
- Se renseigne sur les jardins communaux notamment en ce qui concerne la concession des parcelles et la signature des contrats de mise à disposition.

Martine DIESCHBURG-NICKELS :

- Signale que l'application pour téléphones mobiles de la commune n'est pas à jour et que seuls les membres du collège échevinal sont indiqués sous le volet vie politique. Elle signale en outre que les adresses électroniques des conseillers communaux font défaut sur le site internet communal.
- Demande à ce que le collège échevinal intervienne de nouveau auprès des services compétents des Ponts & Chaussées afin de faire sécuriser le passage pour piéton sur la route d'Arlon à hauteur de la rue Général Patton.
- Suite à l'assemblée générale des « Staudivers », elle demande à ce que les Thermes étudient la possibilité de mettre à la disposition du club une partie de couloir au moins une fois par mois pour leur donner une meilleure visibilité. Une participation du club à des activités ou démonstrations seraient également souhaitée.

---

**Point n° 12 : Affaires de personnel.**

En séance à huis clos, le conseil communal se prononce sur une nomination définitive d'un fonctionnaire communal et sur le lancement de la procédure administrative non-contentieuse dans le cadre d'une procédure de licenciement.

---

Tous les points étant vidés, M. le président lève la séance à 18.16 heures.

---